



Echelle: 1 / 5000e

Les critères de classement et de déclassement retenus par la commune

Les critères retenus pour le classement des espaces boisés, alignements d'arbres ou arbres isolés sont ceux qui:

- structurent les vues lointaines,
- marquent les rues,
- présentent un état sanitaire correct
- n'impactent pas les constructions à proximité immédiate,
- sont situés en dehors des zones humides.

Aux regard de ces critères, c'est avant tout l'approche paysagère qui prime, démarche logique sur ce site touristique et urbain.

La proposition élaborée par le bureau d'étude EOL

	Total classement EBC (ha)	Linéaire (km)	Ponctuel
POS	4.53	0	0
Proposition PLU EBC	2.30	3.03	120 unités
Proposition PLU éléments du paysage	0	0.34	11
Différenciel	-2.23	+ 3.37	+ 131 unités

La proposition de classement en EBC surfacique est presque divisée par 2 par rapport au classement précédant de 1980. Cependant un linéaire important a été classé ainsi que des éléments ponctuels qui n'existent pas dans le POS actuel.

La carte annexée à ce rapport présente la proposition faite par la commune.

Avis de l'unité Nature Forêt Chasse

1- Sur la proposition de classement EBC

La suppression du classement EBC a porté sur les parcelles:

- dont l'état boisé n'est pas avéré,
- du parc de la Garenne (au niveau du CROSSA) pour une surface d'environ 1.40 ha

Le déclassement du parc de la Garenne ne semble pas justifié d'autant plus que la commune a fait réaliser un diagnostic sanitaire et mécanique des arbres qui va déboucher sur un plan de gestion du parc afin de pérenniser son état boisé.

2 - Demande de réintégration et de classements supplémentaires:

- 1 • La garenne: il est demandé de réintégrer en totalité l'EBC qui a été supprimé (il a été remplacé par un zonage Nb) ainsi que l'ensemble des surfaces boisées qui y sont attenantes (proposé dans le projet en EBC ponctuel) pour une gestion globale de l'arbre et cohérente à l'échelle de cet espace. Le tout représente une surface de 1.40ha.
- 2 • Parc de l'EHPAD: Une partie seulement du parc est proposé en classement EBC. Pour plus de cohérence il est proposé de classer l'ensemble de ce parc boisé qui représente un enjeux paysager fort au niveau des rives du Sac'h pour une surface estimée à 0,70 ha

Concernant ces 2 points la surface qu'il est demandé de réintégré est de 1.40 ha et d'ajouter 0.70 ha, soit au total 2.10 ha.